

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2009

L'an deux mille neuf, le 30 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire

Madame et Messieurs : DURAND Thierry- MAIGROT Joëlle- BERTRAND Thierry, Adjoints.

Mesdames et Messieurs : BOUCHAIN Marie-Agnès, FAUCHON Marie-Francine, FLIELLER Catherine, FREBY Pierre Jean, GANIEZ Mireille, LAURENT Anne Françoise, MACHARD Michel, ROYER Henri, SOUHAIT Pierre

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Bernard PIERRE a donné pouvoir à Madame Anne-Françoise LAURENT, excusé

Monsieur Sylvain FLORIOT a donné pouvoir à Monsieur Pierre SOUHAIT, excusé

SECRETAIRE : Madame Joëlle MAIGROT

Date de convocation : le 22 avril 2009

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 26 mars 2009, aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Accueil périscolaire : tarifs
- Indemnité de gardiennage du cimetière et de l'Église
- Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne :
modification de la représentation de la commune au sein du
Conseil Communautaire
- C.A.U.E des Vosges : adhésion 2009
- Subventions 2009
- Délégations au Maire : Compte-rendu

Questions diverses

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter les sujets suivants au présent ordre du jour :

- Syndicat Mixte D'Informatisation Communale : participation 2009
- Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif : participation 2009

Compte tenu des précisions apportées par Monsieur le Maire sur ces points ajoutés, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces modifications apportées à l'ordre du jour.

26-2009- Syndicat Mixte D'Informatisation Communale : participation 2009

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE le montant de la participation communale au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges fixée à 381,50 € pour l'année 2009
- DECIDE d'acquitter celle-ci sous forme de participation syndicale budgétaire qui sera imputée à l'article 6554 du budget communal pour l'exercice 2009

27-2009- Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif : participation 2009

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE le montant de la participation communale au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif fixée à 90.00 € pour l'année 2009
- DECIDE d'acquitter celle-ci sous forme de participation syndicale budgétaire qui sera imputée à l'article 6554 du budget annexe assainissement pour l'exercice 2009

28-2009- Accueil périscolaire : tarifs

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- * FIXE les tarifs de l'accueil périscolaire (7h30-8h30 et 16h30-17h30) à compter du 20 avril 2009 comme suit :
 - ❖ Quotient familial inférieur ou égal à 700 0,70 €/heure
 - ❖ Quotient familial supérieur à 700 0,80 €/heure

Les tarifs appliqués pendant la pause méridienne (11h30-13h30) restent inchangés jusqu'aux vacances scolaires.

29-2009- Indemnité de gardiennage du cimetière et de l'Église

29-1-2009- Indemnité de gardiennage du cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 contre : Monsieur Pierre SOUHAIT- 3 abstentions : Madame Catherine FLIELLER, Madame Marie-Francine FAUCHON, vote de Monsieur Pierre SOUHAIT au titre de son pouvoir) :

- **FIXE** comme suit l'indemnité de gardiennage du cimetière pour l'année 2009 :
 - Indemnité annuelle de gardiennage du cimetière à Monsieur MONTEMONT Jacques : 395,00 €

29-2-2009- Indemnité de gardiennage de l'Église.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 contre : Monsieur Pierre SOUHAIT- 3 abstentions : Madame Catherine FLIELLER, Madame Marie-Francine FAUCHON, vote de Monsieur Pierre SOUHAIT au titre de son pouvoir) :

- **FIXE** comme suit l'indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2009 :
 - Indemnité annuelle de gardiennage de l'Église à Monsieur ROY Jean-Louis : 395,00 €

30-2009- Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne : modification de la représentation de la commune au sein du Conseil Communautaire

Le décret 2008-1477 du 30 décembre 2008 a arrêté les chiffres de la population légale et de la population municipale des communes.

Pour la commune de Monthureux-sur-Saône, la publication de ces chiffres a pour conséquence de modifier le nombre de délégués titulaires et le nombre de délégués suppléants chargés de représenter la commune au sein du Conseil Communautaire.

La population totale de la commune étant arrêtée à 975 habitants, la représentation de la commune est fixée comme suit :

- 6 délégués titulaires
- 6 délégués suppléants

En conséquence, il convient de procéder à une nouvelle élection des membres titulaires et suppléants.

Le vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : les 13 conseillers présents
auxquels s'ajoutent les 2 pouvoirs
Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

* Mme Marie Agnès BOUCHAIN, titulaire	Quinze voix	Mme Anne Françoise LAURENT, suppléant	Quinze voix
* Mr Pierre Jean FREBY, titulaire	Quinze voix	Mr Michel MACHARD, suppléant	Quinze voix
* Mr Sylvain FLORIOT, titulaire	Quinze voix	Mme Mireille GANIEZ, suppléant	Quinze voix
* Mr Pierre SOUHAIT, titulaire	Quinze voix	Mme Marie Francine FAUCHON, suppléant	Quinze voix
* Mr Bernard PIERRE, titulaire	Quinze voix	Mr Thierry DURAND, suppléant	Quinze voix
* Mr Raynald MAGNIEN, titulaire	Quinze voix	Mr Thierry BERTRAND, suppléant	Quinze voix

Les candidats précités ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués à la Communauté de communes du Pays de la Saône Vosgienne.

Ils ont tous déclaré accepter le mandat.

31-2009- C.A.U.E des Vosges : adhésion 2009

Monsieur le Maire donne lecture de la correspondance reçue de Monsieur le Président du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Vosges qui a pour objet de promouvoir dans le Département la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement et informe l'assemblée de ses missions qui sont : informer et sensibiliser, conseiller, former et rassembler les partenaires et les expériences. Le C.A.U.E. met à la disposition des collectivités et des particuliers un service d'assistance architecturale et urbaine préalable aux projets de construction ou d'aménagement.

Il propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion au C.A.U.E. pour l'année 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **ACCEPTÉ** de renouveler l'adhésion en 2009 dont le montant s'élève à 85,00 €
- ✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le bulletin d'adhésion à l'association C.A.U.E.

32-2009- Subventions 2009

Monsieur Thierry BERTRAND, Adjoint, fait part à l'assemblée délibérante des demandes de subventions qui ont été déposées en Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **FIXE** comme suit le montant des subventions attribuées aux Associations :

Amicale des Sapeurs Pompiers	1 030,00 €
Association Familiale	700,00 €
Bignovre Passion	100,00 €
Mémorial de Grandrupt	50,00 €
L'Odyssée	800,00 € (1 abstention : Monsieur Thierry BERTRAND)
A.D.M.R.	310,00 €
Saône Lorraine	115,00 €
F.J.S.C.	1 500,00 €
Club Vosgien	230,00 €
Médaillés militaires	92,00 €
Syndicat d'Initiative	385,00 €
ADP3P	150,00 €
REP Monthureux	1 520,00 €
Coopérative Scolaire (maternelle & primaire)	2 108,00 € (dont 200,00 € frais d'affranchissement)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- ✓ **FIXE** comme suit le montant des subventions attribuées aux Associations :

Bibliothèque Pour Tous	600,00 € (3 voix contre : Mesdames Marie-Francine FAUCHON, Marie-Agnès BOUCHAIN, Mireille GANIEZ, 1 abstention : Monsieur Thierry BERTRAND)
Club de l'Union et de l'Amitié	500,00 € (2 voix contre : Madame Marie-Francine FAUCHON, Madame Catherine FLIELLER)
U.S.V.S.	1 200,00 € (2 voix contre : Mesdames Marie-Agnès BOUCHAIN, Mireille GANIEZ, 1 abstention : Monsieur Pierre-Jean FREBY)

33-2009- Délégations au Maire : Compte-rendu

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 32-2-2008 en date du 14 avril 2008,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- 1) Louage de choses
néant
- 2) Assurances
néant
- 3) Droits de préemption-décision de ne pas préempter
 - a) D.I.A présentée par Me Bruno AMAND, Notaire à Darney -parcelle section AB n°90 Au Château- superficie totale : 1 017 m²- Prix : 3 000 €.
- 4) Délivrance de concessions dans les cimetières
néant

Décision prise dans le cadre des délégations au Maire : marchés publics.(commandes à partir de 4 000 € HT et inférieures à 90 000 € H.T).

néant

Questions diverses.

Pas de questions diverses.

La séance est levée à 23h20.